



PRIMES PME 2024

Découvrez les nouvelles aides de
Bruxelles Economie et Emploi,
le complice du succès durable
de votre entreprise.



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES



Réforme des aides aux entreprises

➔ Une mesure phare de la stratégie « Shifting Economy »

Double objectif :

1) **Réorientation** progressive des aides vers les modèles économiques dits « **exemplaires** » sur le plan social et environnemental :

2024 : majorations octroyées pour les entreprises exemplaires ou ayant entamé une démarche de transition

2030 : aides accessibles uniquement aux entreprises exemplaires

2) Évaluation et adaptation des aides pour les rendre **plus pertinentes** et **plus simples**



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Définition de l'exemplarité



Objectifs au niveau social

1

Niveau de vie suffisant pour des personnes vulnérables

2

Emploi de qualité,
tenant compte des chaînes de valeur

3

Entrepreneuriat social et démocratique

4

Instauration d'une société plus inclusive



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL



shifting
economy.brussels 

ENSEMBLE, VERS L'ÉCONOMIE DE DEMAIN
SAMEN OP WEG NAAR DE ECONOMIE VAN MORGEN

Définition de l'exemplarité



Objectifs au niveau environnemental

1

Utilisation plus rationnelle des ressources

2

Amélioration de l'incidence environnementale

3

Adaptation aux changements climatiques



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL



shifting
economy.brussels 

ENSEMBLE, VERS L'ÉCONOMIE DE DEMAIN
SAMEN OP WEG NAAR DE ECONOMIE VAN MORGEN

Quatre trajets d'exemplarité

1

Agrément de labels,
certifications,
reconnaisances

2

Reconnaissance de
dispositifs publics
d'évaluation

3

Critères au niveau social

4

Reconnaissance directe
des entreprises



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL



shifting
economy.brussels 

ENSEMBLE, VERS L'ÉCONOMIE DE DEMAIN
SAMEN OP WEG NAAR DE ECONOMIE VAN MORGEN

Définition de l'exemplarité

Comment répondre aux critères d'exemplarité pour pouvoir bénéficier de primes plus élevées :

➔ Parcourez le guide exemplarité: <https://economie-emploi.brussels/exemplarite-guide>

➔ Découvrez le concept d'exemplarité: <https://economie-emploi.brussels/exemplarite>

N.B. : Avant votre demande de prime, pensez au délai entre la demande de label et l'obtention de celui-ci.



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Les aides à l'expansion économique



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Une trentaine de primes pour les (futurs) entrepreneurs bruxellois

Bénéficiaires

Porteurs de projet de création d'entreprise

Indépendants, micro, petites et moyennes entreprises de secteurs déterminés ayant une activité économique en RBC (unité d'établissement)

⚠ Certaines ASBL ne sont pas éligibles : pas de finalité économique ou considérée comme entreprise publique



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Entreprises publiques et mission d'intérêt général

1° constitue une entreprise publique :

a) une entreprise au sein de laquelle **25% ou plus du droit de vote** dans les organes décisionnels est contrôlé, directement ou indirectement, par un ou plusieurs organismes publics ou collectivités publiques, à titre individuel ou conjointement.

b) une entreprise dont **25% ou plus du capital** est détenu, directement ou indirectement, par un ou plusieurs organismes publics ou collectivités publiques, à titre individuel ou conjointement ;

2° la **mission d'intérêt général** s'entend d'une mission explicitement confiée à une ou plusieurs entreprises directement dans une loi, un décret ou une ordonnance, et pour l'accomplissement de laquelle ces entreprises reçoivent des fonds publics ou bénéficient d'une position protégée sur le marché. Ne constitue dès lors pas une mission d'intérêt général le **service d'intérêt économique général (SIEG)** confié à une entreprise par la Région ou toute autre autorité publique dans le cadre de ses politiques économiques, environnementales ou sociales, en ce compris les politiques d'insertion socio-professionnelle et de soutien à l'économie circulaire.



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Activité économique

3° sont considérées avoir un **objet social à caractère économique et commercial** ;

a) les sociétés et les entreprises personne physique ;

b) les entreprises qui sont soumises à l'impôt des sociétés ;

c) les entreprises dont le chiffre d'affaires, pour l'exercice comptable précédant celle de la demande d'aide, est supérieur ou égal à 25.000 euros ;

d) les entreprises qui ne répondent pas aux conditions visées aux, a), b) et c) et qui démontrent soit que leur objet social statutaire a un caractère économique et commercial, soit, par toute voie de droit, que leur activité réelle a un caractère économique et commercial ;

4° les entreprises dont le **financement d'origine public** pour l'exercice comptable précédant celle de la demande d'aide, à savoir les revenus d'origine publique à l'exception du chiffre d'affaires, **dépasse 75% (Ordonnance de 2018 => 50%)** ne sont pas éligibles aux aides.



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Quelques éléments clés

- Taux d'intervention, seuils et plafonds variables selon de **plusieurs critères** : taille, localisation, date de création, exemplarité
- Critères d'éligibilité et de majoration vérifiés à la **date de la demande**
- Demandes à introduire **avant** le début du projet à subsidier
- Pas du financement mais **remboursement** d'une partie des coûts



Banque-Carrefour des Entreprises

Public search

Données de l'entité enregistrée		
Généralités		
Numéro d'entreprise:	0667.934.674	
Statut:	Actif	
Situation juridique:	Situation normale Depuis le 21 décembre 2016	
Date de début:	21 décembre 2016	
Dénomination:	NMK COMPANY Dénomination en français, depuis le 21 décembre 2016	
Adresse du siège:	Avenue Général Bernheim 21 Boîte 5 1040 Etterbeek Depuis le 21 décembre 2016	
Numéro de téléphone:	Pas de données reprises dans la BCE.	
Numéro de fax:	Pas de données reprises dans la BCE.	
E-mail:	Pas de données reprises dans la BCE.	
Adresse web:	Pas de données reprises dans la BCE.	
Type d'entité:	Personne morale	
Forme légale:	Société privée à responsabilité limitée ⁽¹⁾ Depuis le 21 décembre 2016	
Nombre d'unités d'établissement (UE):	1 Données et Activités par UE	
Fonctions		
Gérant ⁽²⁾	Bourleau , Séline	Depuis le 1 octobre 2019
Gérant ⁽²⁾	Ngandu Muela , Kadima	Depuis le 21 décembre 2016



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Unité d'établissement

Au moins une unité d'établissement doit être située en RBC pour que l'entreprise soit admise

Données de l'unité d'établissement

Généralités	
Numéro d'entreprise:	0667.934.674
Statut de l'entité:	Actif
Numéro de l'unité d'établissement:	2.259.331.720
Statut de l'unité d'établissement:	Actif
Date de début:	21 décembre 2016
Dénomination de l'unité d'établissement:	Pas de données reprises dans la BCE.
Adresse de l'unité d'établissement::	Avenue Général Bernheim 21 Boîte 5 1040 Etterbeek Depuis le 21 décembre 2016 
Numéro de téléphone:	Pas de données reprises dans la BCE.
Numéro de fax:	Pas de données reprises dans la BCE.
E-mail:	Pas de données reprises dans la BCE.
Adresse web:	Pas de données reprises dans la BCE.

Autorisations

Autorisations inscrites à l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA)? Cliquez [ici](#) 



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Code Nace pris en compte

Les codes Nace inscrits sous les activités TVA sont principalement pris en compte

Activités TVA Code Nacebel version 2008⁽³⁾

TVA 2008 [73.110](#) - Activités des agences de publicité
Depuis le 21 décembre 2016

TVA 2008 [18.110](#) - Imprimerie de journaux
Depuis le 21 décembre 2016

TVA 2008 [18.130](#) - Activités de prépresse
Depuis le 21 décembre 2016

TVA 2008 [59.113](#) - Production de films autres que cinématographiques et pour la télévision
Depuis le 22 décembre 2016

TVA 2008 [62.010](#) - Programmation informatique
Depuis le 21 décembre 2016

TVA 2008 [70.210](#) - Conseil en relations publiques et en communication
Depuis le 21 décembre 2016

TVA 2008 [74.201](#) - Production photographique, sauf activités des photographes de presse
Depuis le 21 décembre 2016

Activités ONSS Code Nacebel version 2008⁽³⁾

ONSS2008 [74.103](#) - Activités de design graphique
Depuis le 8 mai 2020



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Les codes d'activités des unités d'établissement ne sont pas pris en compte

Activités Code Nacebel version 2008⁽¹⁾

Activité principale: [18.11001](#) - Impression de journaux, y compris les journaux publicitaires
Depuis le 21 décembre 2016

Activité principale: [18.13001](#) - Composition, par exemple de textes et d'images, sur film, sur papier photographique ou papier normal
Depuis le 21 décembre 2016

Activité principale: [18.13013](#) - Autres activités graphiques
Depuis le 21 décembre 2016

Activité principale: [46.190](#) - Intermédiaires du commerce en produits divers
Depuis le 21 décembre 2016

Activité principale: [47.410](#) - Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé
Depuis le 21 décembre 2016

Activité principale: [56.21002](#) - Organisation de noces, banquets, cocktails, buffets, lunches et réceptions diverses
Depuis le 21 décembre 2016

Activité principale: [58.290](#) - Édition d'autres logiciels
Depuis le 21 décembre 2016

Activité principale: [59.111](#) - Production de films cinématographiques
Depuis le 21 décembre 2016

Activité principale: [59.112](#) - Production de films pour la télévision
Depuis le 21 décembre 2016

Activité principale: [59.11201](#) - Production et réalisation de films de tous types (séries, téléfilms, documentaires, etc.) destinés à la diffusion télévisuelle
Depuis le 21 décembre 2016

Activité principale: [59.113](#) - Production de films autres que cinématographiques et pour la télévision
Depuis le 21 décembre 2016

Activité principale: [59.20302](#) - Edition de produits combinant livres et moyens audiovisuels
Depuis le 21 décembre 2016

Activité principale: [62.010](#) - Programmation informatique
Depuis le 21 décembre 2016

Activité principale: [62.020](#) - Conseil informatique
Depuis le 21 décembre 2016



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Des aides en fonction du stade de développement de l'entreprise

Lancement

Prime lancement

Prime pour les entrepreneurs actifs au sein d'une coopérative d'emploi

Croissance et développement

Primes pour des **investissements** : Immobiliers - Matériels & Travaux - Conformité aux normes - Sécurisation de l'entreprise et Soutien à la transition économique

Primes pour le recours à de **l'expertise ou des services externes** : Consultance classique et Consultance spécifique à la Transition économique - Digitalisation - Coworking

Primes pour le **recrutement** et la **formation**

Transmission

Prime Cession ou reprise d'une entreprise.



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Primes Investissements

Investissements **immobiliers, matériels et travaux**

(autorisation préalable – taux : 2,5 à 30 % - max. 350.000 EUR/an)

Investissements pour **se conformer aux normes et sécuriser** l'entreprise

(taux de base de 40 % (+ majoration pour sécurisation) – max. 40.000 EUR/an (mise aux normes) et 10.000 EUR/an (sécurisation))

Investissements en soutien à la **transition économique** (accessibilité PMR, mobilité basses émissions et autres investissements en soutien à la transition)



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Primes pour des Investissements

Les investissements doivent être:

- réalisés en Région bruxelloise
- inscrits en immobilisation de bilan et/ou au tableau des amortissements
- nécessaires à l'activité professionnelle
- en vue d'une exploitation effective par l'entreprise (pas pour la location)
- primes exonérées d'impôts pour les sociétés



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Prime Consultance

- Analyse commerciale, stratégique ou financière, étude juridique, stratégie de communication, etc.
- Max. 7.500 € par année civile – max. 3 aides par an
- **Taux de 25 % à 70 %** selon certains critères
- Mission de 6 mois max. - le consultant ne peut réaliser que 2 missions subsidiées tous les 2 ans et doit répondre à certaines conditions (expérience de 2 ans, indépendant de l'entreprise, spécialisé dans le domaine concerné, etc.)

Majorations	Micro ou petite entreprise	Moyenne entreprise
starter	25%	20%
exemplaire au niveau social	30%	20%
exemplaire au niveau environnemental	30%	20%



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Prime Digitalisation

- **Digitalisation** des processus internes, des moyens de production ou des produits ou services, **sécurisation** informatique, réalisation technique ou amélioration technique du **site internet**.
- Max. 10.000 € par année civile – max. 2 aides par an
- **Taux de 25 % à 70 %** selon certains critères
- Mission de 6 mois max. - le consultant ne peut réaliser que 2 missions subsidiées tous les 2 ans et doit répondre à certaines conditions (expérience de 2 ans, indépendant de l'entreprise, spécialisé dans le domaine concerné, etc.)



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Prime Formation

- Amélioration du fonctionnement ou du développement économique, formations en langues, management, gestion de l'entreprise, marketing, techniques, juridiques ou liées à la transition économique
- Max. 20.000 € par année civile – max. 10 formations par an
- **Taux de 40 % à 80 %** selon certains critères
- Formation de 6 mois max. - le formateur ne peut dispenser que 5 formations subsidiées sur 2 ans et doit répondre à certaines conditions

Majorations	Micro ou petite entreprise	Moyenne entreprise
starter	20%	10%
exemplaire au niveau social	20%	10%
exemplaire au niveau environnemental	20%	10%
zone de développement	20%	10%



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Mon BEE / Mijn BEW : mybee.brussels



Se connecter

Se connecter via itsme ou beID ?

  Se connecter via itsme ou beID

ou

Se connecter via e-mail et mot de passe ?

E-mail *

BE 0537.952.991

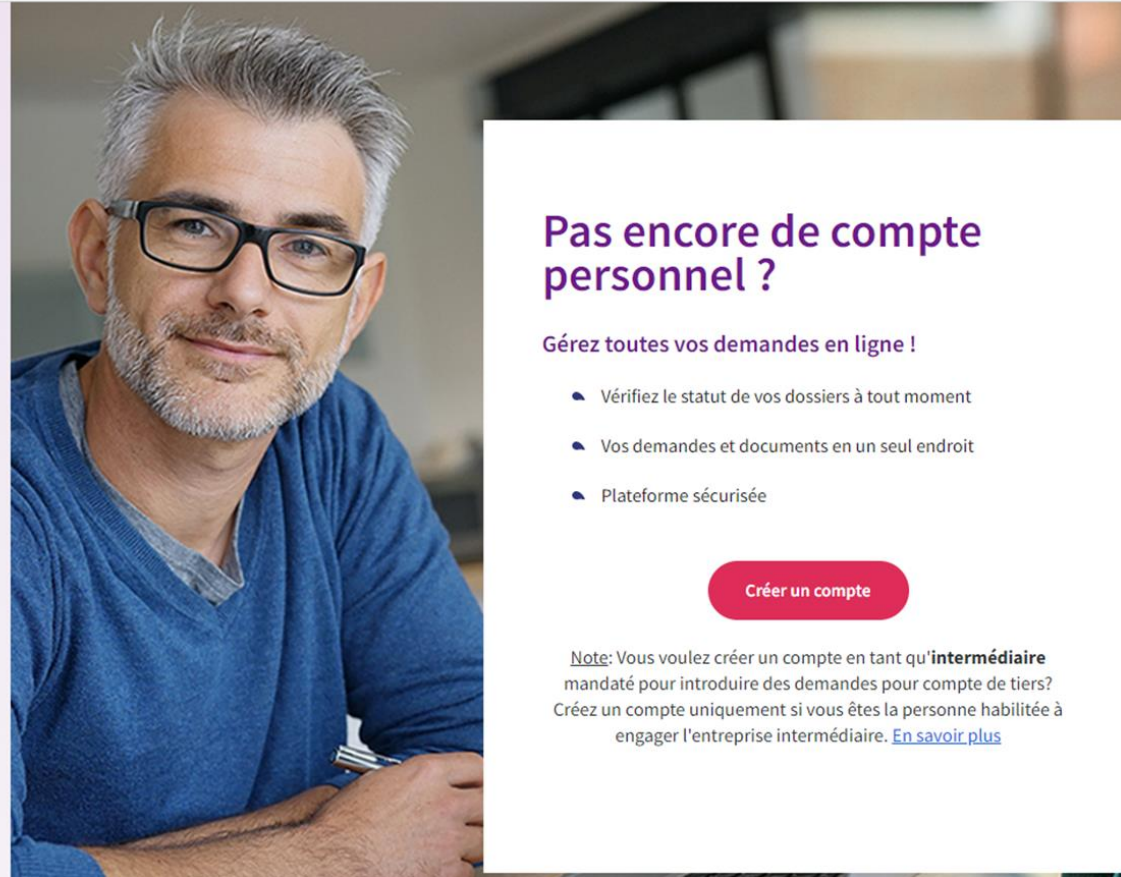
Ce champ est obligatoire

Mot de passe *

.....

[Mot de passe oublié ?](#)

Se connecter via e-mail et mot de passe



Pas encore de compte personnel ?

Gérez toutes vos demandes en ligne !

- Vérifiez le statut de vos dossiers à tout moment
- Vos demandes et documents en un seul endroit
- Plateforme sécurisée

Créer un compte

Note: Vous voulez créer un compte en tant qu'**intermédiaire** mandaté pour introduire des demandes pour compte de tiers? Créez un compte uniquement si vous êtes la personne habilitée à engager l'entreprise intermédiaire. [En savoir plus](#)



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Pour plus d'informations...



www.primespme.brussels



primespme@sprb.brussels



02 800 34 00



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL